



PHIL'INFO

Le bulletin d'information du Café Philo de Narbonne

LUNDI 18 JANVIER, 18 heures - CAFE DE LA POSTE

Ce lundi 18 janvier, à 18h au Café de la Poste, aura lieu la 1^{ère} séance du Café Philo de Narbonne pour la nouvelle année.



C'est difficile d'être juste. Prenez un gâteau d'anniversaire : comment allez-vous le couper ? En autant de parts égales qu'il y a de participants ? C'est la justice-égalité. En donnant une part plus grosse à celui dont les parents sont pauvres, parce qu'il en mange très rarement ? C'est la

justice-équité, qui donne à chacun selon ses besoins. A moins que la plus grosse part n'aille à celui qui a le plus travaillé, pour récompenser ses efforts, ou le mieux travaillé, parce qu'il a eu le meilleur résultat ? C'est la justice au mérite. Comment feriez vous pour être le plus juste possible ?

Café philo suivant le lundi 8 février : « Comment penser en homme d'action, et agir en homme de pensée ? ».



Programme Janvier 2010 Université Populaire de Septimanie

Les rendez-vous de l'Université Populaire de Septimanie se déroulent dans les locaux du Club Léo Lagrange (27, Av. de Lattre de Tassigny - 11100 Narbonne).

Judi 14 janvier à 18h30 - Salle Madaule (1^{er} étage)

« La culture de l'extermination, selon Freud »
Conférence de Jean-Bernard Paturet

Mardi 19 janvier à 18h30 - Salle vitrée (Rez-de-chaussée)

« Séminaire sur Marx »
Avec Robert Gautier

Judi 21 janvier à 18h30 - Salle Madaule

Paysages (4) « La romanisation »
Conférence de Gilbert Gaudin

Judi 28 janvier à 18h30 - Salle Madaule

« Le Kazakhstan, ses paysages, ses oiseaux.
Récit d'une expédition scientifique »
Conférence de François Morlon

*2010 vient ajouter
une année à nos vies.*

*Il ne tient peut-être
qu'à nous d'ajouter de
la vie à nos années...*

Bonne année !

Café Philo Sophia (Colombiers, 34)

**Prochaines séances
A la Maison du Malpas**

Samedi 16 janvier à 18h

« Le café philo parle
au café philo »

Samedi 6 février à 18h

En quel sens sommes-nous
libres ? Et le sommes-nous ?

Café Philo de Narbonne

Prochaine séance

Lundi 8 février à 18h

Au Café de la Poste

« Comment penser en
homme d'action et agir en
homme de pensée ? »

*Pour plus de détails :
<http://cafephilo.unblog.fr>*

QU'EST-CE QUI PEUT FONDER UNE SANCTION ?

Café philo de Narbonne, séance du lundi 21 décembre 2009

Animation : Michel TOZZI – Présidence de séance : Anne-Marie DE BACKER – Synthèse écrite : Gérard GELIS

Sanctionner, c'est donner une peine ou une récompense à celui qui est jugé blâmable ou méritant. Mais d'où vient la légitimité de sanctionner ? De Dieu pour celui qui pêche ? De l'Etat, comme pour un juge ou un juré d'Assises. Mais d'où les parents tirent-ils ce droit ? Et la nature polluée peut-elle nous sanctionner ?

Le bon sens populaire, ou l'observation humaine, traduit une réaction de la nature comme étant une sanction consécutive à l'inconséquence des hommes. La nature, à proprement parler, réagit plutôt qu'elle ne porte un jugement moral. La nature n'est pas sujet, elle n'est qu'un élément symbiotique de la concaténation des effets de ces forces, qu'ils soient nocifs ou bien *a contrario* inoffensifs.

Le débat porte en première partie surtout sur la sanction éducative. L'autorité, quelle qu'elle soit, devrait être douée de savoir pour pouvoir sanctionner. Car si la sanction est éducative, dans la société ou la famille, il faut qu'elle soit légitime et incontestable, et quoi de moins contestable que le savoir et la sagesse. La punition qui se traduit par une violence physique produit un effet inversement proportionnel au but pédagogique recherché. Mais comment est-on investi du pouvoir de sanctionner ? L'Etat le tient des lois, et par délégation se prononce au nom du peuple. Mais les personnes privées ? Par exemple, les parents, qui leur délivre ce pouvoir ? Dans un passé assez récent, une fessée était un élément significatif pour que l'enfant ne renouvelle pas des actes répréhensibles. Cette méthode est toutefois extrêmement controversée. Quand on enfreint les règlements, quand on ne respecte pas la loi, on est sanctionné. Mais *a contrario*, le hasard peut frapper aussi aveuglement dans le cas de certaines affections malades. C'est cette loterie naturelle, considérée à tort comme une sanction divine, qui nous rend souvent fatalistes. Quand la peine infligée est exécutée, est-on quitte pour autant ? Peut-on vivre ensemble dans une société sans sanction ? D'ailleurs la liberté est-elle opposable à la justice ? Sur quelles bases doit-on ou peut-on déterminer une sanction ? Peut-on tout tolérer ? D'ailleurs l'évolution des mœurs ne rend-elle pas légal ce qui ne l'était pas quelques temps auparavant : avortement, abolition de la peine de mort, violence aux enfants, aux femmes etc. L'incorrection est un défaut d'éducation, mais l'urbanité n'est-elle pas aujourd'hui ringardisée ? Si l'éducation est contredite par la réalité des actes et des faits délictueux commis par des personnes ayant l'autorité et le pouvoir, alors ne devient-elle pas superfétatoire ?

Qu'est-ce qui peut fonder socialement et politiquement une sanction ? C'est la deuxième partie du débat.

L'homme animal social et moral (Aristote) fait la différence entre le bien et le mal, ce qui implique un jugement et donc une sanction, récompense pour le bien, punition pour le mal. Pour la religion monothéiste, la désobéissance du premier homme à l'avertissement de Dieu de ne pas cueillir le fruit de la connaissance, va engendrer une sanction pour faute. Tous les nouveaux nés seront à présent entachés du péché originel. Plus prosaïquement, la sanction permet aux Hommes de prendre la parole pour expliquer leur geste et se défendre devant le procureur et le juge. C'est un moyen éthique de rétablir l'ordre dans la société ou dans le cercle plus restreint du groupe familial ou professionnel. La faute est une rupture de l'ordre social. La sanction est un ciment qui colmate cette fracture. Cependant les lois qui abusent de leur pouvoir, ou qui sont au service d'un petit nombre ou d'une oligarchie, sont injustes. La loi doit être universelle, ne plus être d'un ordre transcendant, mais d'un ordre immanent issu de phénomènes étudiés et qui sont enchaînés sous forme de lois. Mais ceci dit ce concept universaliste est relativisé, car les lois se font en fonction de conditions historiques, géographiques, climatiques, sociales, culturelles diverses, et la sanction reçue également (dans certains pays islamiques, on coupe encore la main d'un sujet considéré comme l'auteur d'un vol). La sanction n'a de sens que si elle s'exerce dans le cadre des règles et des lois communément admises et applicables à tous sans exception. Or pourquoi ceux qui font les lois (pouvoir législatif) et ceux qui exercent le pouvoir (pouvoir exécutif) en sont exonérés ? Mais doit-on rejeter la justice pour ses errements ? Et se faire justice soi-même en infligeant le même mal à son auteur présumé ou pas (loi du talion, vengeance). Aujourd'hui, à cause du désordre ou de l'ordre engendrés par la globalisation du système économique, l'Homme est soumis à une torture psychologique qui déteint sur son comportement et amène une fuite en avant, dont la violence physique accrue est le principal symptôme, et qui se reporte sur la structure psychologique en formation de leurs enfants. Ce déséquilibre entre violences économique et anthropologique se réalise dans les faits de la vie sociale et principalement à l'école : le film *Entre les murs* rend compte de ces désordres par l'incorrection et la contestation violentes des élèves.